

## **Groupe de travail Musique enregistrée COREPS**

### **Conclusions de la réunion du 3 septembre 2024**

#### **Etaient présents :**

Léo Jeannet – SNAM CGT  
Florian Auvinet – Grand Bureau  
Pierre-Alexandre Gautier – La Félin  
Marine Berthet – Profedim / France festivals  
Christine Azoulay – Région AURA  
Fabrice Mazzolini – DRAC AURA  
Marjorie Glas – coordinatrice du COREPS

#### **1. Tour d'actualité**

**Fabrice Mazzolini (DRAC)** informe que la DRAC associée à Grand Bureau et au CNM organise un webinaire jeudi après-midi sur le contrat de filière musiques actuelles. Seront données des informations sur les appels à projet lancés.

**Pierre-Alexandre Gautier (La Félin)** donne une information sectorielle : de premières amendes ont été reçues par les producteurs depuis les plateformes streaming concernant de « faux stream » : il s'agit d'agences de promotion qui génèrent de fausses écoutes. Des producteurs sont piégés et doivent s'acquitter d'une amende.

**Fabrice Mazzolini (DRAC)** explique qu'il fera une alerte en centrale auprès de Dominique Muller et de Christopher Miles ainsi qu'au DRAC.

**Pierre-Alexandre Gautier (La Félin)** ajoute que la situation est ubuesque. Des acteurs privés mettent des amendes ! Des sites disent aux artistes que tout est légal, or c'est faux. Ils gagnent déjà peu d'argent avec le streaming et ont en plus des amendes ! Il faut s'interroger sur comment faire pour faire de la promotion légale sur ces plateformes.

**Christine Azoulay (Région)** souhaite donner des éléments de contexte sur la Région. La présidence intérimaire est actuellement assurée par la 1<sup>e</sup> VP. Il n'y a pas d'assurance que la VP culture reste.

## 2. Point sur la synthèse proposée par le groupe

Echanges concernant les thèmes abordés, les préconisations et les formulations.

**Marine Berthet (Profedim / FEVIS)** explique avoir envoyé le compte-rendu de la dernière réunion et le dossier de Grand Bureau aux adhérents Profedim et FEVIS. Il est prévu que la note soit complétée par des données relevant du secteur des musiques de création et de répertoire.

La note devra être consolidée et validée d'ici la fin du mois de septembre pour ensuite échanger plus avant avec la région sur la possibilité de créer une nouvelle aide.

## 3. Descriptif des aides au numérique DRAC et Région

**Marion Wolf**, directrice de projet transformation et innovation numérique à la DRAC a transmis une note récapitulant les aides existantes. Il est toujours possible de la solliciter ou de l'inviter

**Claire Filliot**, en charge du numérique pour la Région est aussi d'accord sur le principe.

Côté Région, il existe une seule aide autour du numérique : le fonds d'aide à la création numérique immersive en AURA. Cette aide est partagée avec la DRAC. Mais elle est loin des problématiques propres à la musique enregistrée. Cette aide est destinée à des projets de création très basés sur l'innovation. <https://www.auvergnerhonealpes.fr/media/7655/download?inline>

La temporalité est passée. Il y aura cependant deux sessions en 2025. Claire propose cependant de faire un temps avec les acteurs de la musique sur cette aide-là.

S'agissant des financements proposés du côté de l'Etat, la liste en indexée en annexe du présent compte-rendu. **Fabrice Mazzolini** précise que la majorité des financements s'opère dans le cadre de France 2030. Il signale notamment :

- Un AAP autour de la culture immersive et du metavers > porté par BPI France. Pour la démocratisation culturelle et l'élargissement des publics. Ingénierie et réalisation de projets. Novembre 24.
- Un AAP porté par la banque des territoires : alternatives vertes. Solutions pour décarboner la culture.
- Un AAP sur les technologies innovantes et les univers virtuels immersifs > BPI
- Un AAP sur les compétences et métiers d'avenir : formation, ingénierie
- Un AAP sur l'IA
- Un AAP services numériques innovants : ministère Culture.
- Volet export : BPI France > accompagner les entreprises culturelles pour mieux appréhender le marché international
- Un AMI sur l'immersion porté par l'Institut Français : mettre en relation les labels en leur facilitant leur accès à différents marchés.

#### 4. La suite du groupe

Deux questions s'étaient posées lors de la précédente réunion, celle de l'élargissement du groupe au secteur numérique (avec Marion Wolf, Claire Filliot, Le Pôle Pixel, Grame et l'AADN), et celle de

**Florian Auvinet (Grand Bureau)** explique devoir d'abord faire le point au sein de Grand Bureau. Il a notamment besoin de voir si le travail avec la Région aboutit. L'enjeu de la formation est réel, mais à construire pour une prochaine réunion une fois que la sollicitation politique du groupe aura abouti.

**Pierre-Alexandre Gautier (La Félin)** rejoint Florian. Ces réunions sont importantes pour échanger. Il faut voir s'il y a une suite avec la Région. Il faudrait remonter l'information de ces échanges aux labels, aux partenaires, notamment concernant la formation. Il a un sentiment d'urgence quant à l'adaptation du secteur dont tout le monde ne semble pas prendre la mesure.

**Marine Berthet (Profedim / France Festival)** se dit preneuse. Il est nécessaire de sensibiliser les collègues et acteurs du champ à l'évolution du secteur. Il faut les mobiliser.

**Fabrice Mazzolini (DRAC)** suggère de se mettre d'accord sur des besoins partagés pour mettre ensuite en place un cahier des charges d'une formation.

Le groupe se donne pour prochaine étape le travail auprès de la Région concernant le renouvellement d'une aide phonographique. Un temps de travail autour des besoins en formation du secteur sera ensuite organisé, et ouvert à davantage de participants.

#### 5. Annexe : les financements portés par l'Etat en matière de transition numérique

*(Septembre 2024)*

Les principaux financements sont ceux entrant dans le plan d'investissement de l'Etat, France 2030.

Table des matières

[Ø AAP "Culture immersive et métavers", opéré par Bpifrance](#)

[Ø Alternatives vertes, opéré par la Banque des territoires](#)

[Ø \(hors volet culture\) AAP« Technologies innovantes des univers virtuels immersifs », opéré pour le compte de l'Etat par BPIFrance.](#)

[Ø \(hors volet culture\) AMI Compétences et métiers d'avenir](#)

[Ø Un AAP sur l'Intelligence artificielle devrait probablement venir.](#)

[Ø AAP Service Numérique innovant \(AAP du Ministère de la culture, jusqu'ici publié en biennale\)](#)

Ø [Culture Export, opéré par BPIfrance](#)

Ø [ICC Immersion, mis en oeuvre par l'Institut français et Business France](#)

- **AAP "Culture immersive et métavers"**, opéré par Bpifrance

*(un webinaire est en cours d'organisation sur cet AAP qui devrait se tenir soit le vendredi 13, soit le vendredi 20. Je suis encore dans l'attente de certaines confirmations. L'idée sera de présenter le cadre de financement, les attendus, le calendrier ainsi que les modalités. Celui-ci sera largement ouvert afin que les conseillers comme les porteurs de projet puissent y participer).*

<https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-projets-culture-immersive-et-metavers>

Il vise à développer la production et la diffusion d'expériences immersives, au service de la démocratisation culturelle et de l'élargissement des publics.

L'AAP accompagnera des projets innovants qui permettent de faire passer **un saut technologique à la production et/ou à la diffusion d'expériences culturelles de grande qualité dans les environnements immersifs et les métavers (mondes virtuels persistants, réalité virtuelle, augmentée ou mixte, vidéo mapping, son 3D).**

L'appel à projets cible ainsi des projets d'investissement ambitieux portés par des entreprises des industries culturelles et créatives (ICC) ou des établissements culturels.

Ces projets peuvent se positionner sur l'ensemble de la chaîne de valeur, depuis les briques technologiques jusqu'aux solutions de distribution en ligne ou physique afin de toucher de nouveaux publics.

Les projets attendus peuvent prendre plusieurs formes (liste non exhaustive) :

- Briques technologiques souveraines concourant à la production d'expériences culturelles immersives
- Solutions de distribution et espaces de diffusion, en ligne et hors ligne
- Valorisation, dans l'environnement immersif, des collections, des processus de création, et des actifs stratégiques des établissements culturels

Se distingue en :

- une d'aide à l'ingénierie
- et/ou une aide à la réalisation du projet

Calendrier :

- 26 novembre 2024 à 12h00 (midi heure de Paris),

- 25 novembre 2025 à 12h00 (midi heure de Paris).

**Alternatives vertes**, opéré par la Banque des territoires

<https://www.banquedesterritoires.fr/soutenir-les-alternatives-vertes-2>

Ouvert aux porteurs d'un projet d'expérimentation ou d'innovation en faveur d'alternatives à impact positif sur l'environnement au bénéfice de la filière des ICC.

Ce dispositif soutient à la fois le développement de calculateurs d'empreinte carbone, la mise en place de solutions concrètes pour décarboner la culture et des outils de formation continue aux enjeux de la transition écologique pour les professionnels.

⇒ Fin au 31 décembre 2024.

- (hors volet culture) **AAP« Technologies innovantes des univers virtuels immersifs »**, opéré pour le compte de l'Etat par BPIFrance.

<https://www.info.gouv.fr/actualite/france-2030-lancement-de-lappel-a-projets-technologies-innovantes-des-univers-virtuels-immersifs>

Cet appel  **vise à prendre une longueur d'avance technologique dans le domaine**, en soutenant l'effort d'innovation sur des briques technologiques clefs concourant à l'accès aux univers immersifs et notamment :

- Des projets pour développer des solutions souveraines innovantes dans les équipements d'immersion et de leurs composants,
- Des projets visant à soutenir l'interopérabilité des systèmes afin de favoriser la capacité pour les utilisateurs de changer d'univers tout en conservant leurs données.

Cet appel à projets s'adresse aux entreprises de la filière immersive qui mènent des projets structurants de recherche, développement et innovation.

- (hors volet culture) **AMI Compétences et métiers d'avenir**

<https://anr.fr/fr/detail/call/competences-et-metiers-davenir-cma-appel-a-manifestation-dinteret-2021-2025/>

Il vise à répondre aux besoins des entreprises et des institutions publiques en matière de formation, d'ingénierie de formation, initiale et continue, et d'attractivité des formations, pour permettre l'acquisition des compétences nécessaires aux métiers d'avenir de France 2030.

Les enjeux de réindustrialisation et de souveraineté génèrent des besoins importants dans les domaines du numérique, de la santé, de l'énergie, de l'alimentation et des transitions en général. En plus de devoir accompagner la transition des métiers, avec des millions d'actifs à former d'ici 2030, le programme a pour ambition de contribuer à former 400 000 personnes par an à horizon 2030 et 1 million de nouveaux diplômés d'ici 2030, à des niveaux d'opérateurs, techniciens, assistants

ingénieurs, ingénieurs, master, doctorat, et principalement dans le domaine des STIM (Science, technologie, ingénierie, mathématiques).

Les projets « Dispositifs de formation » proposent des dispositifs de formation et d'attractivité adossés à un ou plusieurs objectifs de France 2030, sur des métiers spécifiques comme sur des fonctions transverses. Ils proposent ainsi une offre de formation initiale et continue, et sont portés par un consortium. Le consortium devra être composé des employeurs ou de leurs représentants (petites, moyennes et grandes entreprises, comités stratégiques de filières, donneurs d'ordres et fournisseurs, groupements d'employeurs, organisations professionnelles, syndicats, fédérations professionnelles, OPCO, etc.) et organismes de formation ou d'accompagnement (universités, écoles, lycées, CFA, organismes privés, Pôle emploi, etc.). Les projets de formation doivent s'appuyer sur un diagnostic existant, tant au niveau national qu'international, et s'inspirent des meilleures pratiques en France et l'étranger.

*Point d'actu sur CMA* : Communication juin 2024 : En raison du nombre de diagnostics financés (62) dans le cadre des saisons 1 et 2 de l'AMI CMA et des nombreux secteurs et territoires couverts, l'État a décidé de ne plus recueillir de nouveaux projets de diagnostics. Il se réserve cependant la possibilité de solliciter des diagnostics en fonction de nouveaux besoins exprimés par les filières, territoires ou industriels.

- **Un AAP sur l'Intelligence artificielle devrait probablement venir.**
- **AAP Service Numérique innovant** (AAP du Ministère de la culture, jusqu'ici publié en biennale)

<https://www.culture.gouv.fr/catalogue-des-demarches-et-subventions/appels-a-projets-candidatures/services-numeriques-innovants-sni>

Dispositif de financement et d'accompagnement de nouvelles solutions valorisant des contenus et/ou favorisant l'émergence d'**usages numériques innovants dans le secteur culturel**.

L'appel à projets vise les solutions basées sur des technologies encore peu répandues dans le champ de la culture ou susceptibles de participer à la création de nouveaux usages numériques pour les acteurs culturels. A titre d'exemples, les projets peuvent proposer de nouvelles manières d'utiliser la robotique, l'intelligence artificielle, les chaînes de blocs, l'internet des objets, le web sémantique, etc.

L'objectif est de permettre **la réalisation d'une preuve de concept d'une solution numérique innovante en partenariat avec au moins un acteur culturel** s'engageant à l'expérimenter en son sein.

### **l'international**

- **Culture Export**, opéré par BPIfrance

<https://www.bpifrance.fr/catalogue-offres/programme-culturexport-chine-2024>

Ce programme vise à former et à accompagner les entreprises culturelles afin de mieux appréhender le marché international ciblé, et de bâtir leur stratégie de développement à l'export. Le programme

comporte au total trois éditions, chacune dédiée à un marché international spécifique particulièrement porteur pour les acteurs culturels.

La première destination était les Etats-Unis et la Chine s'est clôturée cette été 2024. Une nouvelle destination devrait ouvrir fin septembre 2024.

➤ **ICC Immersion, mis en oeuvre par l'Institut français et Business France**

<https://www.institutfrancais.com/fr/offre/icc-immersion>

ICC Immersion soutient les entreprises culturelles qui souhaitent accélérer leur développement à l'international sur un marché cible.

Le programme a pour objectif de donner aux entreprises participantes une connaissance approfondie des écosystèmes des pays cibles, de les accompagner dans la définition de leur stratégie au regard des enjeux et contraintes des marchés locaux, et de bénéficier de mises en réseau et d'une immersion dans les pays cibles afin de favoriser des opportunités d'affaires.

Quatre appels à candidatures sont ouverts pour **l'Arabie saoudite, l'Inde, l'Australie et l'Italie**.